



CS  
N°2012/04

Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

## **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille douze, le samedi six octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Germain des Près, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

**Nombre de Membres en exercice : 133**  
**Nombre de Membres présents :**  
**Nombre de votants :**

Date de la convocation : le 19 septembre 2012

### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la dernière réunion.
- Exonérations facultatives
- Délégations données au Président
- Vie des marchés (vestiaires, conteneurs enterrés, assurances)
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 9h30 et remercie les membres présents.  
Madame Catherine LAMY, déléguée de la commune de Saint Vincent sur l'Isle est désignée secrétaire de séance.

Le Président demande de bien vouloir l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour la participation financière de l'employeur à la protection sociale des agents du SMCTOM.

- **Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 11 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.**
- **Le projet de participation de l'employeur à la protection sociale des agents**

Le Président informe les membres de l'assemblée de son intention de participer financièrement à la protection sociale des agents. Le Président propose d'aider à financer le maintien de salaire qui permettra à l'agent de garder l'intégralité de son salaire après 3 mois de maladie ordinaire. Le Président précise qu'actuellement 8 à 10 agents ne bénéficient pas du maintien de salaire. Il explique également que parmi les agents qui n'ont pas pu adhérer au maintien de salaire il y a ceux qui ont eu pour condition d'adhésion un questionnaire santé à remplir. Le contrat groupe permettra à ces agents d'y adhérer sans condition puisqu'il n'y aura plus de questionnaire santé. La dépense liée à la participation employeur à la protection sociale serait d'environ 6000 € par an, la participation moyenne par agent serait de 14 €.

***Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le principe de projet de participation de l'employeur à la protection sociale des agents.***

- **Les exonérations facultatives**

Avant de débiter l'énumération des professionnels exonérés de Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, le Président rappelle à tous les membres les conditions d'exonération et le rôle des communautés de communes.

Il explique que les communautés de communes qui ont la compétence ordures ménagères doivent informer les professionnels des délais pour déposer leur demande d'exonération. Les demandes d'exonération sont réceptionnées à la communauté de communes et transférées au SMCTOM avant le 15/9 de l'année en cours. Le rôle du Maire n'est pas de s'assurer si le professionnel a ou non déposé sa demande. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président intervient pour préciser que de nombreux syndicats de collecte n'exonèrent pas les professionnels de leur taxe d'enlèvement d'ordures ménagères sur les locaux commerciaux (exemple du SICTOM de Nontron) et que les exonérations de la TEOM sont « **facultatives** ».

Conformément la délibération n°2012/14 les professionnels qui n'auront pas rempli leur formulaire de demande d'exonération et remis le document signé à la communauté de communes dans les délais fixés (31/8/12) ne pourront prétendre à une exonération facultative de la TEOM. Les demandes d'exonération rejetées sont des demandes dont les dossiers étaient incomplets (sans justificatif), remis hors délais ou bien dont les motifs étaient irrecevables.

Le Président présente les listes d'exonération des professionnels exonérés de TEOM pour l'année 2013 sous réserve que celles-ci ne soient pas rejetées par les services des impôts pour critères illégaux.

***Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, approuvent à l'unanimité les listes d'exonération pour l'année 2013.***

- **Délégations données au Président**

Le Président expose à l'Assemblée que le dynamisme de notre Syndicat impose d'en faciliter, dans toute la mesure du possible, le fonctionnement, en évitant notamment que le Comité syndical et le Bureau ne soient saisis de trop nombreuses questions qui nécessitent un traitement rapide ou qui ont une portée limitée, il est donc proposé d'actualiser la délégation du Comité Syndical au Président du SMCTOM concernant les marchés Publics.

Le Président lie à l'assemblée le projet de délibération.

***Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, approuvent à l'unanimité et décident de déléguer au Président toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant les avenants, en procédure adaptée.***

- **Vie des marchés**

⇒ Les vestiaires

Le Président informe les membres du Comité Syndical de la prochaine ouverture d'un marché en procédure adaptée pour la création des vestiaires sanitaires. Il précise que la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BERTASSI.

Le Président présente les plans du projet des vestiaires sanitaires réalisés par BERTASSI. Il ajoute également qu'une demande de subvention a été demandée au conseil général et que nous sommes toujours en attente d'une réponse.

***Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent le Président à réaliser et signer ce marché.***

⇒ Les containers semi enterrés

Le Président explique aux membres de l'assemblée que le 1<sup>er</sup> marché a été déclaré sans suite car lors de l'étude des dossiers nous avons constaté que nous n'avions pas été assez précis au niveau du cahier des charges. Il donne l'exemple d'un fournisseur qui avait livré un échantillon

d'un container semi enterrés alors que le cahier des charges ne le précisait pas. Aussi et afin que ceci ne soit pas considéré comme une concurrence déloyale par rapport autres fournisseurs ayant répondu à l'appel d'offre, le Président et la commission d'appel d'offre ont préféré faire une nouvelle mise en concurrence (procédure d'appel d'offre ouvert). La 2<sup>ème</sup> mise en concurrence a été publiée le 18 septembre 2012. La réception des plis devrait avoir lieu le 06 novembre 2012 et l'ouverture des plis le 10 novembre 2012.

La commande des containers semi enterrés interviendrait alors mi-novembre pour une livraison dans les communes autour du 15 janvier 2013. Il précise que nous devrions percevoir une aide du Conseil Général.

***Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision du Président et de la commission d'appel d'offre et autorisent le Président à réaliser et signer ce marché d'appel d'offres sous forme d'une procédure formalisée.***

⇒ Marchés assurances

Le Président informe que 4 offres ont été déposées et que la commission d'appel d'offre se réunira mercredi 10 octobre 2012 pour l'ouverture des plis.

• **Questions diverses**

⇒ Les décisions du Bureau Syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- Signature de la convention de mise à disposition LINDE
- Information concernant le changement de photocopieur

⇒ Projet de gestion des déchets des manifestations

Le Président explique aux membres du comité syndical les problématiques rencontrées lors de l'organisation de manifestations au sein des communes adhérentes au Syndicat, la gestion des déchets n'est pas toujours prise en considération. Les constats sont les suivants : des containers saturés, du vrac qui laissent souvent une mauvaise image du syndicat et de la commune. Le Président expose le projet que Monsieur Mousnier sera chargé d'amener à son terme.

Il présente les différentes actions envisagées :

- une communication auprès des associations par le biais de Mairies,
- la mise en place d'actions de tri
- une mise à disposition de moyens matériels (containers de tri adaptés, gobelets réutilisables, formation et support de communication).
- la communication d'un calendrier prévisionnel des manifestations,
- la mise en place d'une chartre de bonne conduite entre les associations et le SMCTOM,
- une comptabilisation des déchets générés pour chaque manifestation
- l'instauration d'une redevance spéciale dans le cas d'un manque d'investissement dans la gestion des déchets

Le Président interroge l'assemblée pour savoir si les membres présents sont prêts à participer au bon déroulement de ce projet.

Les délégués sont unanimes et s'engagent à intervenir, servir d'intermédiaire entre la Mairie, les associations et le SMCTOM afin de permettre une meilleure gestion des déchets des manifestations.

De nombreux délégués interviennent concernant les moyens matériels mis à disposition en l'occurrence les gobelets plastiques réutilisables. Beaucoup de membres sont inquiets quant à son utilisation et son instauration au sein des manifestations.

Frédérique Pelletant et Sylviane Labrousse prennent la parole pour témoigner de leur expérience. La commune de Ligueux a déjà mis en place le système des gobelets réutilisables pour les manifestations organisées sur la commune. Madame LABROUSSE avoue que comme les membres aujourd'hui elle était un peu inquiète mais le verre consigné a été bien accepté par l'ensemble des participants à la manifestation. Frédérique Pelletant explique que le verre était consigné 1 € et que cela a très bien fonctionné, les verres ont été retournés. De plus ils sont très bien adaptés au contenu.

Yannick GUEDEC propose de réaliser un partenariat avec les professionnels distributeurs de boisson. Les professionnels signataires d'une convention avec le SMCTOM pourraient remettre des verres réutilisables avec les boissons commandées pour la manifestation.

Madame LAMY rappelle que dans le passé la plupart des récipients, contenant étaient consignés et que nous ne pouvons parler de contrainte mais de nouvelles habitudes à prendre.

Madame Delphine VANDEMBULCKE, déléguée de la communauté de communes du Pays de Jumilhac explique à l'assemblée présente que sur la communauté de commune les associations présidées par des jeunes sont déjà utilisatrices des gobelets réutilisables et réalisent déjà le tri lors de leurs manifestations et ceci depuis de nombreuses années.

Loïc MOUSNIER précise que des lots de 500 verres réutilisables seront mis à disposition sur le site de DUSSAC. Lorsque la commune souhaitera les emprunter une convention sera signée entre la commune et le SMD3.

Les membres proposent d'organiser des réunions d'information auprès des associations, Mairies. Le Président approuve et demande que les réunions soient organisées par communauté de commune. Il précise que la présence des présidents d'association, des bénévoles est fortement souhaitée.

Monsieur CIPIERRE revient sur les déchets générés par les salles des fêtes lors des différentes manifestations. Il explique que dans les contrats de location des salles des fêtes le locataire des lieux doit s'acquitter des charges liées à la consommation d'électricité, de l'eau et paye même un forfait pour la location de la vaisselle. Il propose d'inclure la dépense liée à la collecte et au traitement des déchets ménagers générés.

Il poursuit et conclut en informant les délégués que des petits containers jaunes avec un opercule seront mis à disposition des associations et des communes. Le tri sera sommaire « aluminium, plastiques, verre ».

#### ⇒ la récupération des pneus d'ensilage

Le Président rappelle que lors du dernier comité syndical une information avait été demandée concernant les modalités et tarifs de reprise des pneus d'ensilage.

Le Président présente le devis de la société ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICE.

Le coût à la tonne est de 230€, le coût unitaire est de 1.53 € HT. Le coût d'un caisson de 30 m<sup>3</sup> s'élève à 920 € HT.

Le Président précise qu'un caisson de 30m<sup>3</sup> représente environ 600 pneus, il sera donc conseillé et préférable que les agriculteurs se regroupent pour remplir un caisson, ils mutualiseraient ainsi le coût de reprise de leurs pneus.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que la reprise des déchets liés à l'agriculture est une mission qui n'incombe pas au SMCTOM et que ce sont les chambres d'agriculture qui sont chargées de trouver des filières de reprise. Le Syndicat, pour ne pas laisser les agriculteurs avec leurs déchets et pour éviter l'enfouissement qui auparavant était très répandu a organisé des campagnes de collecte des bâches agricoles et a recherché des solutions à la reprise des pneus d'ensilage. Le Président précise qu'il y a quelques années le Syndicat avait écrit à la chambre d'agriculture pour les alerter et les prévenir des besoins des agriculteurs du Syndicat, cependant ce courrier est resté sans réponse.

Monsieur CONGÉ propose qu'un nouveau courrier soit envoyé à la Chambre d'agriculture, qu'une copie de ce courrier soit envoyé à toutes les communes et que celles-ci envoient le même courrier avec leur entête. De cette manière la demande aura peut-être plus de poids.

#### ⇒ Demande de CAE

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il envisage de recruter un CAE pour seconder notre animateur dans ces missions de communication. Le Président explique que le plan de charge de notre animateur s'est considérablement alourdi et qu'afin de mener à bien les actions de communication en cours et pour permettre une continuité du service il semble nécessaire de recruter une personne. Une demande a été envoyée à pôle emploi et nous devrions avoir une réponse lundi.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à recruter et signer une convention avec pôle emploi pour un CAE.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h00 et les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

La Secrétaire de Séance

Catherine LAMY

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER